

Lisez ces annonces, profitez-en, et faites des annonces pour augmenter vos affaires

AVIS SPECIAUX

Bureaux de la "NEW ORLEANS BUTCHERS CO-OPERATIVE ABATTOIR CO., LTD. La Nouvelle-Orléans, 6 mai 1914.

est donné ici au public que je ne suis pas responsable de dettes que pourrait contracter, ou chèques que pourrait encaisser Richard Dymond.

ON DEMANDE A ACHETER. NOUS avons les plus beaux prix comptant pour vos bijoux anciens en or et en argent.

DEMANDEZ UN TAXI ! COOKE Phone Main 39 ou 49

A VENDRE. SIX actions de la "People's Bank" de Lafayette, La. à \$5 par action.

CHAMBRES GARNIES. A LOUER—De belles chambres garnies, 826 rue St. Louis.

AVIS PERSONNEL. SOUFFREZ-VOUS DE RHEUMATISMES? Il serait avantageux pour vous de le laisser savoir à M. J. Ross.

PRETS D'ARGENT. Emprunts à 5 pour cent PREVENT. ETRE. OPRESUS. POUR ACHETER. CONSTRUIRE OU AMELIORER LES PROPRIETES.

Cambrioleur Adroit. Un voleur a pénétré dans la demeure de M. C. Stebbins, 1013 rue Broadway.

Aiguilleur Arrêté. Les détectives O. C. Terrell, Dan Mouney et Harry Grogan ont fait une descente.

RESTAURANTS

LE PUBLIC EST INVITE A DANSER ORIGINAL FABACHER'S RESTAURANT Chaque jour de 5:30 à 8 P. M., et de 10:30 P. M. à 1:00 A. M.

ECOLE COMMERCIALE. L'école Reaser, école commerciale de premier ordre.

EPICERIES. C. A. MEETING, Epicerie, 226 rue Dupré.

ARGENT A PRETER. DESIREZ-VOUS cesser de payer un loyer et voulez-vous posséder votre demeure?

CAMPHO-MENTHO. Pour le rhume, le rhume de cerveau, les maux de gorge et les inflammations.

LES TRIBUNAUX. COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS. Henry Reinecke, ayant plaidé coupable d'avoir volé une consignment.

COUR SUPREME. Demandes de certification et de revue ont été présentées dans les procès George S. Yarger vs. Western Union Telegraph Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT. Décrets pour les demandeurs ont été rendus dans les procès suivants:

COUR D'APPEL D'ETAT. Les affaires suivantes ont été plaidées et soumises au tribunal: Mme Namann vs. J. Dantino; E. Jones vs. Taxacab Co.

COUR SUPREME. Demandes de certification et de revue ont été présentées dans les procès George S. Yarger vs. Western Union Telegraph Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT. Décrets pour les demandeurs ont été rendus dans les procès suivants:

COUR D'APPEL D'ETAT. Les affaires suivantes ont été plaidées et soumises au tribunal: Mme Namann vs. J. Dantino; E. Jones vs. Taxacab Co.

COUR SUPREME. Demandes de certification et de revue ont été présentées dans les procès George S. Yarger vs. Western Union Telegraph Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT. Décrets pour les demandeurs ont été rendus dans les procès suivants:

COUR D'APPEL D'ETAT. Les affaires suivantes ont été plaidées et soumises au tribunal: Mme Namann vs. J. Dantino; E. Jones vs. Taxacab Co.

COUR SUPREME. Demandes de certification et de revue ont été présentées dans les procès George S. Yarger vs. Western Union Telegraph Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT. Décrets pour les demandeurs ont été rendus dans les procès suivants:

COUR D'APPEL D'ETAT. Les affaires suivantes ont été plaidées et soumises au tribunal: Mme Namann vs. J. Dantino; E. Jones vs. Taxacab Co.

COUR SUPREME. Demandes de certification et de revue ont été présentées dans les procès George S. Yarger vs. Western Union Telegraph Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT. Décrets pour les demandeurs ont été rendus dans les procès suivants:

COUR D'APPEL D'ETAT. Les affaires suivantes ont été plaidées et soumises au tribunal: Mme Namann vs. J. Dantino; E. Jones vs. Taxacab Co.

COUR SUPREME. Demandes de certification et de revue ont été présentées dans les procès George S. Yarger vs. Western Union Telegraph Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT. Décrets pour les demandeurs ont été rendus dans les procès suivants:

COUR D'APPEL D'ETAT. Les affaires suivantes ont été plaidées et soumises au tribunal: Mme Namann vs. J. Dantino; E. Jones vs. Taxacab Co.

COUR SUPREME. Demandes de certification et de revue ont été présentées dans les procès George S. Yarger vs. Western Union Telegraph Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT. Décrets pour les demandeurs ont été rendus dans les procès suivants:

COUR D'APPEL D'ETAT. Les affaires suivantes ont été plaidées et soumises au tribunal: Mme Namann vs. J. Dantino; E. Jones vs. Taxacab Co.

suivants: Louise E. Philipps vs. Albert Quenqui, 1,500 dollars; D. Franchina et fils vs. R. Maubert, 186,30 dollars; H. H. Newman vs. C. C. von Shlemmer, 704 dollars; F. Couturier & Cie vs. A. P. Noll, 1,242,50 dollars; Henry Block Co. Ltd. vs. F. Diliberto, 274,28 dollars.

Nouveaux Procès. Mme Foster Olroyd, Jr. vs. Southern Improvement and Ferry Co., dommages, 7,500 dollars.

Joseph Chalona Co. vs. John Quagnio, réclamation, \$194,30. William Wallace vs. Ella Johnson, son épouse, divorce.

Josephine Wiggins vs. Victor Dubois, séparation de corps et de biens.

Jones Bros. Drug Co., Inc., vs. H. L. Trenting, sur des billets, \$137,50.

John Benjamin Esnard vs. recorder des hypothèques de la paroisse d'Orléans, mandamus.

Les successions suivantes ont été ouvertes jeudi: George H. Wilson, Ferdinand Rieger.

Demande d'Emancipation. Mlle Dannie Marie Douglas, Josephine Hélène Déjery.

PREMIERE COUR DE CITE. Jacob Weineker vs. Frédéric Stock, réclamation, \$93.

Théophile Gouaux vs. A. F. Vuillmot, réclamation, \$21,46. J. C. Boglan vs. Veuve Jane Lewis, demande à être mis en possession d'une propriété.

Goulet & Joubert, Agts., vs. E. Henry, demande à être mis en possession d'une propriété.

H. E. Goulon vs. William Giblin, demande à être mis en possession d'une propriété.

Succession de Giuseppe Rosalappa vs. ville de la Nouvelle-Orléans, cancellation de taxes.

Joseph E. Renocky vs. Morgan's Louisiana and Texas Railroad and Steamship Co., réclamation, \$36,70.

A. P. Perrin vs. Alphonse Bourcette, réclamation, \$97,01.

Goulet & Joubert, Agts., vs. Jos. Jackson, demande à être mis en possession d'une propriété.

Morgan's Louisiana and Texas R. R. Co. and Steamship Co. vs. Jung & Sons Co., réclamation, \$95,48.

Crescent Cigar and Tobacco Co. vs. Mme M. Brody, veuve, réclamation, \$6,13.

Klein Brothers vs. Frank Venza, réclamation, \$41.

Thomas Dunne, faisant des affaires sous le nom de Thomas Dunn & Co., vs. Alois Binder, réclamation, \$21,20.

Bronson West, faisant des affaires sous le nom de Keefe Davidson Co., vs. Hubert M. Auxley, réclamation, \$69,50.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS. Crescent City Bldg and Homestead Assn., à Mme Chas. E. Landry, lot S. Genois, S. Clark, Banks et Palmyra, \$1075 — Stafford.

Mme Samuel Graffagnino à Anthony J. Oraffagnino, lot Scott, Ulloa, Cortez et D'Hamecourt, \$830 — Schuber.

John L. H. Kanell à Crescent City Bldg and Homestead Assn., 2 lots Olympia, D'Hamecourt,

Mlle Agnès Leeney et al à J. A. Lautenschlager, Jr., \$125, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Tulane Ave., Tonti, Rocheblave et Gravier, — Weil.

Mlle Georgiana Schneider et als à Jas. H. Donovan, \$350, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, portion Broad, White, Dumaine et St. Philip — Montgomery.

Mlle Agnès Leeney et al à J. A. Lautenschlager, Jr., \$125, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Tulane Ave., Tonti, Rocheblave et Gravier, — Weil.

Mlle Georgiana Schneider et als à Jas. H. Donovan, \$350, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, portion Broad, White, Dumaine et St. Philip — Montgomery.

Mlle Agnès Leeney et al à J. A. Lautenschlager, Jr., \$125, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Tulane Ave., Tonti, Rocheblave et Gravier, — Weil.

Mlle Georgiana Schneider et als à Jas. H. Donovan, \$350, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, portion Broad, White, Dumaine et St. Philip — Montgomery.

Murat et Baudin, \$600 — Stafford.

Acquéreur à Henry H. Schirogret, la même propriété, \$300 — Stafford.

Fidelity Homestead Assn à Jose F. Valentine, M. D. lot Clairborne, Robertson, Orleans et St. Peter, \$3100 — Dreifus.

Thomas Baham et épouse, à Security Bldg and Loan Assn, lot Orleans, St. Anne, Dorgenois et Broad, \$1200 — Zengel.

Acquéreur à Mme Edw. S. Baddell, la même propriété, \$900 — Zengel.

Nyer Realty Ltd à Chas. Theo. Soniat du Fossat, portion Houston, Cass, Bayou St. John et Esplanade, \$628,50 — Soniat.

David C. Hearne, et als à Security Bldg and Loan Assn, lot Valence, Freret, S. Robertson et Upperline, \$1930 — Eustis.

Succession de Mme Jacob Langenstein à Chas. Schneck, 2 lots, Coliseum, State, Perrier et Bloomingdale line \$2750 — Grillage.

Mme Charles Schenk à Citizens Homestead Assn, lot Carondelet, Delachaise, La. Ave et St. Charles Ave., \$2200 — Manion.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$2200. — Manion. Simon Oestarly à Investors Realty Co., lot Dublin, Hampson, Maple et Dante, \$800. — Deibel.

Investors Realty Co., à Simon Oestarly, portion Hampson, Maple, Dublin et Dante, \$800. — Deibel.

Jacob Israe à Ruth Ooil and Realty Co., intérêt dans un lot de 195,75 acres, dans les Sections 6 et 7 Township 12, S. R. 13 East, of the S. L. D. of La., East of Mississippi River, \$6000. — Lebold.

W. A. Brand à A. M. West, Jr., bail de la propriété No. 1570 rue Henry Clay, pour deux ans, à \$83 par mois.

James D. Grant à Robert G. Gueard, portion Hurst, Octavia, Joseph et St. Charles, \$12,000 — Schneider.

Raymond Dreuil, et als à Augustus E. Scott, portion et 2 lots Audubon, Irma, Walnut et Feliciana, \$10,000. — Marx.

Chas. B. Bernius à Security Bldg and Loan Assn, lot Delachaise, Constance, Laurel et La. Ave., \$1100. — Zengel.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$... — Zengel. The Era Realty Co. à Third District Land Co., Ltd., lot St. Anthony, Bourbon, Priour et Johnson, \$125. — Fernandez.

John E. Toney à Suburban Bldg and Loan Assn., 2 lots Painters, Arts, Lombard et Gentilly, \$2000. — Loomis.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$2000. — Loomis. N. O. Brewing Co., à Mme Valery Bernadas, lot Clay, O'Rielley, Dupre et Aubry, \$360. — Benndorf.

Joseph P. Martinet à Gaetano Messina, 10 lots Chartres, Forestall, Reynes et Douglas, \$1300. — Marinoni.

State of La. à Fred Fries, certain lots Leonidas, Champs Elysees, Français et Virginus.

Beverly C. Brown à Mme W. E. Weeks, bail de la propriété, No. 1527 Sixième, pour 24 mois à \$75 par mois.

Mlle Agnès Leeney et al à J. A. Lautenschlager, Jr., \$125, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Tulane Ave., Tonti, Rocheblave et Gravier, — Weil.

Mlle Georgiana Schneider et als à Jas. H. Donovan, \$350, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, portion Broad, White, Dumaine et St. Philip — Montgomery.

Mlle Agnès Leeney et al à J. A. Lautenschlager, Jr., \$125, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Tulane Ave., Tonti, Rocheblave et Gravier, — Weil.

Mlle Georgiana Schneider et als à Jas. H. Donovan, \$350, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, portion Broad, White, Dumaine et St. Philip — Montgomery.

Mlle Agnès Leeney et al à J. A. Lautenschlager, Jr., \$125, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Tulane Ave., Tonti, Rocheblave et Gravier, — Weil.

Mlle Georgiana Schneider et als à Jas. H. Donovan, \$350, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, portion Broad, White, Dumaine et St. Philip — Montgomery.

Mlle Agnès Leeney et al à J. A. Lautenschlager, Jr., \$125, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Tulane Ave., Tonti, Rocheblave et Gravier, — Weil.

Mlle Georgiana Schneider et als à Jas. H. Donovan, \$350, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, portion Broad, White, Dumaine et St. Philip — Montgomery.

Mlle Agnès Leeney et al à J. A. Lautenschlager, Jr., \$125, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Tulane Ave., Tonti, Rocheblave et Gravier, — Weil.

Gaetano Messina à Robert E. McEvoy, \$4000, 1 billet, 7 pour cent, lot Decatur, Hospital, Gallatin et Barracks. — Marinoni, Jr.

Mme First Hawk Strassel à E. D. Charbonnet, Jr., \$400, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Saint Charles, 7me, Carondelet et 9me. — Charbonnet.

Dugue & Inc., à Johnson Armstrong, \$5000, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, portion 3me District, Gentilly Road. — Schneidau.

Mme Veuve Geo. H. MacLean, à Jas. A. Robin, \$6000, 1 billet, 1 an, 6 pour cent, 3 lots Webster, Pitt, Jennet et Henry Clay — Puig.

CHARTRE ENREGISTREE. Opinion Publishing Co. Ltd., capital \$20,000. — Gross.

Bureau de l'Etat Civil

Mariages, Naissances et Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures

Naissances. Mme Morris Paul, une fille. Mme Perret H. Michel, un garçon.

Mme A. Gonzales, une fille. Mme Charley Nollan, un garçon.

Mme Solomon Gaines, un garçon. Mme John Rodriguez, un garçon.

Mariages. Frank Girut à Mme Annie Brown. Charles H. Benckenstein à Mme Margaret Hartmann.

W. Ellis à Mlle Roberta Williams. Alfred J. LeBlanc à Mlle Lydia T. Abadie.

Décès. J. E. Holbrooks, 75 ans, Gretna, Lae. Mme Mary E. Orlot, 81 ans, Infirmités, Tours.

Mme Veuve Mary J. Bishop, 52 ans, Compartments et Dumaine. Anthony August, 35 ans, 2332 St. Thomas.

Mme Veuve M. Bledsoe, 39 ans, 4101 Marais. Mme Veuve Thersa Eison, 62 ans, 2721 Plum.

Mlle Marie Le Monnier, 53 ans, 2556 Esplanade. George Anderson, 27 ans, 131 Général Scott.

Albert Veazie, 57 ans, 212 S. Miro.

Jeunes Cambrioleurs

Hier matin vers trois heures, l'agent de police Théodore Obitz a arrêté trois jeunes voyous: Peter Gruno, âgé de 17 ans; Basilio Scaffido, 15 ans, et Joseph Romano, 13 ans.

L'agent les a surpris au moment où ils cachaient des plaques de plomb dans un fossé de la rue Perdido, près de la rue Franklin. Ils ont avoué avoir volé le plomb de la "Western Union Telegraph Company", coin Gravier et St-Charles. Quarante livres de plomb ont été trouvées près du Marché Poitevin.

Conseil d'Administration.

L'assemblée mensuelle du conseil d'administration de la Mutual Benevolent Association a eu lieu hier, et les messieurs suivants ont été nommés membres honoraires: Le docteur C. D. Wilkins, surintendant de l'Hôpital de la Charité; le juge Benj. Sykes et Jack Loyaeano.

Incendies Désastreux

Hier matin un incendie a éclaté dans un cottage, rue Sud Dorgenois 536, appartenant à Mme Maggie Schurman, et a causé \$200 de dommages.

Les flammes se sont communiquées aux maisons avoisinantes: cottage 537 rue Sud Dorgenois, entièrement consumé, perte \$800; maison simple, 532 Sud Dorgenois, évaluée à \$1,500, dommages \$500, meubles estimés \$1,000, endommagés pour \$200, le tout assuré; la maison 538 Sud Dorgenois, évaluée à \$800, dommages \$50. Les occupants de ces cottages ont été forcés de se réfugier chez des voisins.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs. 1108-1112 RUE NORD REMPARTS. PHONEHEMLOCK 408

LIGNE FRANÇAISE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE LIGNE DIRECTE AU HAVRE, PARIS (FRANCE)

Départs de New York, tous les mercredis à 10 heures du matin. FRANCE (nouv.) 27 mai. LA LORRAINE, 3 juin.

LA SAVOIE, 10 juin. LA PROVENCE, 17 juin. FRANCE (nouv.) 24 juin.

LA SAVOIE, 1er juillet. Départs spéciaux de New-York: CHICAGO, lundi 8 juin.

NIAGARA, samedi, 13 juin. BROUHAËBE, samedi, 20 juin. Vapeur à double hélice. Vapeur à quadruple hélice. Agence générale, 19 rue State, N. Y.

Nouvelle-Orléans-Havana-Corunna-Havre. S. S. HUDSON, 29 MAI. Passage de Cuba, \$80.00. Passage d'Europe, \$135.00.

FRANK J. ORFILA, Agent Général du Sud. No. 802 rue Commune, Bâtisse Penne. Termars-19

Consulat de France

522 rue Bourbon. Les personnes dont les noms suivent sont priées de se présenter à la chancellerie:

M. Jean Brunet. M. Pierre Caousson Bujol. M. Jean Brunet. M. Victor Bujol.

M. Victor Calando. M. Bazile Bernard Durand. M. Louis Charles Emile Gambon.

M. Prosper Hubert Garcenot. M. Joseph Gabriel. M. Jean Gustave Abel Graff.

M. Michel Hau-Gaillet. M. Auguste Jaeger. M. Laurent Labourdette.

M. Thomas Laison. M. Jean Bernard Lassalle. M. Honoré Proul.

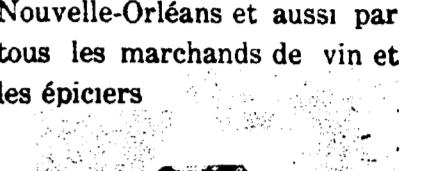
M. Pierre Caousson Pujol. M. Emami Dominique Rocca. M. René Sainguelin.

M. Jean Valette. 10 mai 1914.

PLUS D'APPETIT ??

Prenez alors un verre de "DUBONNET" Le grand tonique et apéritif français, supérieur au meilleur COCKTAIL

Vendu dans tous les hôtels, restaurants et clubs de la Nouvelle-Orléans et aussi par tous les marchands de vin et les épiciers



Insistez sur l'original "DUBONNET" et évitez les contrefaçons

E. C. VILLERE CO

Distributeurs pour le Sud

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER, REIMS



PAUL GELPI & FILS AGENTS 227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans mars 20-1 an

BUREAU DE PLACEMENT

SYLVAIN VIDALAT 214 EXCHANGE ALLEY Chambres garnies de premier ordre. Prix modérés. OUVERT TOUT LA NUIT

voilà, tout. Si c'était été moi, vous n'auriez aimé trois ans plus tôt, voilà tout. Si c'était été moi, vous n'auriez aimé trois ans plus tôt, voilà tout.

Marie n'acheva pas. Elle cacha de nouveau son visage dans ses mains et un sanglot souleva ses épaules.

"Chère Marie. — Que devenez-vous ? Il n'y a pas moyen de vous voir. Ce matin, je suis allé chez vous: on m'a dit que vous étiez sortie. Que vais-je devenir si je ne vous vois plus, si vous ne m'aimez plus ?

"Depuis quatre jours, depuis que vous avez trouvé ce maudit gant, je souffre. Eh bien, oui, j'avais menti pour le portrait; j'avais obligé ma mère à vous dire que c'était moi et non Bertrand. Mais qu'est-ce que cela prouve, sinon que je vous aime ardemment, si ardemment que je n'ai pas su reculer devant une indélicatesse, que je ne reculerai devant rien ?

"Vous l'aimez donc bien, mon frère ? Il vous a donc laissé un souvenir bien extraordinaire pour que tout ce qui le concerne vous touche à ce point ? Non, ce ne devait pas être moi qui me trouvais sur le char à foin avec vous, ce n'était pas moi qui avais reçu votre adieu... Mais pourquoi m'en vouloir ? Si c'était été moi, je vous aurais aimés trois ans plus tôt, voilà tout.

— Marie, Marie, pensez à tout cela, pensez combien je vous aime et venez vite me rendre votre cœur. Je vous attends. Mes yeux ne quitteront pas l'avenue des Platanes qu'ils ne vous aient vue.

"Ma vie est à vous, chère Marion. "CYPRIEN BRUSCAIL."

C'est en tenant le gant d'une main, l'ancien gant religieusement conservé, dont elle avait fait un sachet avec les brins de foin trouvés dans ses cheveux, c'est en tenant cette relique précieuse que Marion lut la lettre de Cyprien. Oh ! sans doute, cette lettre disait des choses

fort justes. Mais le gant parlait si éloquentement de son côté... Sans doute il n'était pas raisonnable de faire dépendre toute une existence d'une après-midi de printemps, et sûrement son imagination embellissait le frère, le lui montrait plus sympathique, plus tendre, plus digne d'un éternel amour qu'il ne devait être en réalité.

"Qu'en sais-tu ? murmura-t-il le gant avec son arôme discret. S'il n'était pas bien tendre, s'il ne l'aimait pas de tout son cœur, aurait-il gardé la date du jour où il le connut, la date du jour où il s'en alla ? Il l'aime, il l'aime, Marion, et, malgré tout, il est digne de ton amour, va !

Elle éloignait le gant, alors, pour tâcher de mieux entendre les raisons de cette lettre.

Où, certes, il était bien vrai que ce jeune homme devait avoir un mauvais caractère, qu'il avait voulu tuer Cyprien, qu'il avait presque assommé un bûcheron, rudoyé un tas de gens. Indélicatement, il aurait pu aller en correctionnelle, si l'on n'avait pris soin de l'enfermer chez les fous.

"Qu'en sais-tu ? répliqua le gant dès que Marion jetait un regard sur lui. Si c'était à cause de toi qu'il a failli passer en correctionnelle, qu'on l'a mis chez les fous ?

Et Marion rejetait la lettre pour aller baisser le gant.

Non, elle n'avait pas raison, cette lettre; c'était le gant qui disait la vérité, de sa voix subtile et dolente; et Marion se remettait à pleurer, en souvenir de l'ami d'un soir.

Oh ! comme elle aurait voulu avoir le portrait demandé à Mme Bruscail pour son cadeau de nocces ! Comme elle aurait voulu revoir l'image de ce Bertrand qu'on lui avait fausement présentée pour celle de Cyprien !

Mais le carton était là-bas, sur la cheminée de Catherine; et Marion n'osait pas aller le réclamer.

Comment était-il, actuellement, le visage du cadet ? Avait-il toujours son affreux blessure ? Comment donc s'était-il fait cela ? Elle ne savait plus très bien. Elle s'était peut-être informée de ces choses. Bertrand l'intéressait si peu, naguère. Elle était à cent lieues de supposer que ce pouvait être lui, le souvenir.

C'était pourtant la blessure qui avait tout fait; c'était elle qui l'avait empêchée de le reconnaître, qui le lui avait rendu antipathique. Combien il avait dû souffrir dans la prairie de la Houttine, le jour où il l'avait revue ! Combien il avait dû la trouver inconstante ! Oh ! si elle avait su, elle l'aurait embrassé, malgré sa blessure, et elle lui aurait dit :

"C'est moi ! moi qui ai pensé à vous tous les jours depuis que nous nous sommes quittés; c'est moi qui vous aime... Et vous, avez-vous pensé à moi un peu ?